

VEGA CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622.45 Euros
Siège : 12 , Chaussee Jules Cesar (95520) OSNY
RCS PONTOISE B 418151767

PROCES –VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille VINGT SIX,

Le 1^{er} Juillet,

A 15 heures,

La soussignée, Corinne MAITRE ,associée unique de VEGA CONSEIL , Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622.45 Euros,

1- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérante de la Société, Madame Corinne MAITRE, associée unique a établi un rapport dans lequel, elle explique que le siège de la société doit être transféré à compter du 1^{er} Juillet 2026.

2- A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège
- Modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier le siège social qui devient :
28 , Rue de le Bretonnerie (95300) PONTOISE

Par conséquent, l'article 4 des statuts est modifié.

CMs

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès verbal.

